

GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL : RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2021**COMPTE RENDU DU GTT DU 10 DECEMBRE 2021****Par le GTT de l'ITIE-RDC.**

Le 10 Décembre 2021, à la demande du Président du Groupe Technique de Travail (GTT), le Coordonnateur National du ST ITIE/RDC a invité les membres du GTT à la séance de travail dans la salle Léon de Saint Moulin du Centre CEPAS à Kinshasa-Gombe.

I. DE LA LISTE DES PRESENCES

La liste de présence indique que tous les collègues sont présents ou représentés (Voir liste de présences, en annexe).

En conséquence, le GTT peut valablement siéger et délibérer sur les matières à l'ordre du jour.

La Présidence de la séance est assurée par Maître Jean Claude KATENDE, Président du GTT, délégué du collège de la société civile au Comité Exécutif.

Le secrétariat de la réunion est assuré par le ST de l'ITIE-RDC.

Prenant la parole, le président de séance a commencé par souhaiter la bienvenue aux membres présents. Il a ensuite présenté l'ordre du jour qui comporte un seul point ci-dessous :

II. DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des améliorations des parties prenantes intégrées dans le « *Rapport sur la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices* ».

III. DU DEROULEMENT DE LA SEANCE DE TRAVAIL

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les membres, le Président de séance donne directement la parole au Consultant pour présenter le Rapport et indiquer si les observations des parties prenantes ont été intégrées.

 Présentation du Consultant sur les améliorations intégrées dans le « Rapport sur la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices »

Le consultant prenant la parole a indiqué avoir reçu les observations du ST International, des parties prenantes NRGI, le Centre Carter avec le « Groupement MAKUTA YA MAENDELEO ». Il dit avoir fait de son mieux pour intégrer dans le Rapport les améliorations les plus pertinentes.

Pour ce qui est des observations du Secrétariat Technique, il a indiqué que le document devait reprendre les constats sur terrain ainsi que les recommandations formulées. Ce qui a été intégré. Ainsi, il a présenté un sommaire exécutif en faisant référence à la Norme ITIE Exige 5, 5.1, 5.2, 5.3 et 4.9. Dans les constats et analyse des faits, il n'y a pas eu de recommandations particulières, juste quelques coquilles qui devaient être corrigées.

Le président reprenant la parole pense qu'il était mieux de faire un plan de présentation power point où on indique les observations des parties prenantes et la manière dont elles ont été intégrées dans le Rapport.



Le Coordonnateur National a indiqué que les données des ETD sont telles qu'elles ont été récoltées sur terrain dans ce contexte de la Covid-19 il n'a pas été possible de certifier les données des ETD par l'Inspection Générale des Finances pour rencontrer l'Exigence 4.9 sur l'assurance qualité.

D'abord sur les observations du ST Internationale, concernant la définition de la redevance minière, le Rapport a défini sa portée en indiquant également le cadre légal.

Il avait été demandé de présenter un tableau du fait que les recommandations étaient générales et non particulières à chaque structure. Voilà pourquoi un tableau en fin de Rapport a été intégré pour démontrer pour chaque recommandation quelle est la structure concernée.

Dans le corps du texte, le Rapport explique une terminologie claire au regard de la Norme ITIE.

S'agissant de l'assurance qualité, dans l'état actuel il sera difficile étant donné que les données reçues des ETD sont de données brutes qui n'ont pas été auditées.

Sur les observations du consortium MAKUTANO. Il est recommandé de ne pas faire la littérature sur tous les autres Rapports qui avaient déjà été fait sur la question.

Le Consultant estime qu'il est tout à fait normal de s'inspirer du travail fait auparavant sur la question tout en respectant les termes de référence de la présente étude.

Suppression des sections sans lien avec l'objectif de l'étude. Il estime à ce niveau que c'était important de faire référence à l'ITIE comme organisation qui est porteur du Rapport.

Sur la fourniture des informations mis à jour, l'étude a considéré la période couverte par l'étude.

Sur l'analyse des constats et de recommandations, cela a été pris en considération dans le Rapport. La désagrégation des paiements et recettes de la redevance minière par opérateur minier et par entité. L'étude a renvoyé au site de l'ITIE qui a posté une centaine des feuilles Excel à ce sujet étant donné que le Rapport ne peut pas contenir toutes ces feuilles Excel.

Sur les affectations de la redevance, l'étude a pris quelques illustrations des provinces du Haut Katanga et Haut-Uélé avec les données telles que reçues des ETD.

Le Rapport n'a pas démontré le taux réel, le Consultant explique cela par le fait qu'il s'est limité à ce qui est constaté dans la note de débit et ce qui est perçu effectivement comme redevance.

Bref, le Consultant indique avoir pris en considération toutes les observations du « Consortium Makuta ya Maendeleo ».

Sur les observations de NRGI, le Consultant a fait lecture de sept recommandations globales sur le fond du Rapport ainsi que sur la forme et confirme avoir pris en considération celles qui étaient les plus pertinentes et possibles à intégrer dans le Rapport.

Le résumé exécutif était trop long et le Consultant a essayé de le synthétiser.

Du débat :

Un membre de l'administration CAMI est revenu sur la question de ce qui était perçu et ce qui a été réalisé comme infrastructures dans les ETD en indiquant que c'est important de dégager les écarts, ce qui peut susciter le débat et permettre d'apporter les améliorations. Il est revenu sur la notion du taux réel qui peut porter à confusion et pense qu'il est mieux de préciser cette notion.

Les ETD venaient de percevoir les paiements de Kibali mais ne savent pas sur quelle base les calculs ont été fait.

Le Coordonnateur National est revenu sur le fait que dans le Rapport Assoupli, les ETD ne faisaient pas partie du périmètre. Cette étude thématique prend en compte les déclarations des ETD mais il faut noter que les données n'ont pas été certifiées.

Le Président du GTT indique que ce qui serait souhaitable c'est d'indiquer quels sont les problèmes qui se sont posés dans les ETD et puis après on peut s'interroger sur la fiabilisation des données.



Pour un autre membre, il estime que cette étude relève d'autres problèmes, par exemple KIBALI a acheté les enjeux mais il est difficile de démontrer que c'est une location ou un don ou une dotation aux ETD. Il a indiqué également qu'il faut que la division des mines puisse apparaître clairement dans le Rapport ainsi que les Directions provinciales des recettes.

Sur la question d'assurance qualité, un membre propose que pour la quotité de 25% il faut se référer à la décision du Comité Exécutif sur la fiabilisation tandis que pour la quotité de 15% aux ETD ainsi que le 10% le consultant peut se limiter à faire un commentaire sur les montants constatés.

Un autre membre indique que la loi sur les ETD la politique locale de développement c'est dans le plan de développement local et la redevance minière est sensée participer à ce développement. Il pense que ça aurait été intéressant de documenter aussi les fonds qui n'ont pas été affectés aux infrastructures.

Un autre se demande si la mission du Consultant consistait à donner les chiffres constatés ou également il fallait en faire les analyses.

Pour le Coordonnateur National, les chiffres donnés sont ceux des réalisations constatées. Il pense que le reste d'argent peut être que c'est encore dans la caisse de l'ETD pour d'autres réalisations. Il pense que les chiffres tels que présentés dans le Rapport peuvent déjà susciter le débat public.

Le Président du GTT constate que le travail du Rapport n'est pas encore finalisé et que dans cet état-là, il est difficile pour le GTT de se prononcer sur ledit Rapport. Voilà pourquoi, il estime que le Consultant devait d'abord finaliser à intégrer les recommandations et revenir avec un Rapport fin prêt et c'est alors que le GTT peut se prononcer sur ce Rapport.

Après échange et débats, il a été décidé :

Décision :

Que le Consultant rentre finaliser l'intégration des recommandations des parties prenantes ensuite revenir avec le Rapport fin prêt pour permettre au GTT d'y travaillé et se décider.

Commencée à 14h30, la séance de travail a pris fin à 16h30.

Fait à Kinshasa, le **10 DEC 2021**

Christian AMANI

Rapporteur

Jean-Claude KATENDE

Président du GTT